



ville de
Montbeton

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBETON SEANCE DU 15 FEVRIER 2022

Nombre de conseillers :
en exercice : 27
présents : 22
votants : 23
pouvoirs : 00

L'an deux mille-vingt-deux, le quinze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de **MONTBETON**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel et Sportif Jean Bourdette, sous la présidence de **Danielle BEDOS, Maire**
Date de convocation : 07/02/2022

Présents : MM. BARBOTTE L, BEDOS D, BERTOLOTTI JC, BOUVET N, BOYER L, COLMAGRO JF, DURAND A, ESTEPA K, GISQUET B, GOUJON JM (pouvoir de GRAND P), IZAMBARD E, MALCOIFFE V, MENEGHETTI G, MULLER-DUPONT P, OLIVIER-DAUCH MP, ROMANZIN J, ROQUE C, SANCE N, TARTAGLIA N, VALLET T, VERGNES G, WEILL M

Absents excusés : MM. COTDELOUP S, GRAND P (a donné pouvoir à GOUJON JM), MOULIS C, VIGNOT L

Absente : NAVAUD A

Madame BOUVET Nadine a été élue secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance du
9 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

N° 2022_02_01D

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L
2122-22 DU CGCT / N° 001-2022 À 039-2022

Madame Danielle BEDOS donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal n° 2021_07_12D et 2021_07_13D du 22 juillet 2021 prises en application de cet article ;

Considérant qu'en vertu de l'article L 2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Municipal portant sur les mêmes objets et que le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal ;

Je vous demande de bien vouloir prendre connaissance des décisions suivantes :

N° de la décision	Date	Objet de la décision
001-2022	11/01/2022	Décision de non-préemption sur les parcelles A 1513 - 1516 - 1542
002-2022	11/01/2022	Décision de non-préemption sur les parcelles A 1756-1775-1792-1767-1770-1771-1801-1764
003-2022	11/01/2022	Décision de non-préemption sur les parcelles A 1789-1790-1791-1794-1795-1796-1778-1768-1799
004-2022	11/01/2022	Décision de non-préemption sur les parcelles A 1774-1793
005-2022	11/01/2022	Décision de non-préemption sur les parcelles C 2131-2132
006-2022	11/01/2022	Décision de non-préemption sur les parcelles C 3031-3034-1830
007-2022	11/01/2022	Décision de non-préemption sur les parcelles C 1830-3032
008-2022	11/01/2022	Décision de non-préemption sur les parcelles C 3030-3028-3033-1830
009-2022	11/01/2022	Décision de non-préemption sur la parcelle C 2096
010-2022	11/01/2022	Décision de non-préemption sur la parcelle A 891
011-2022	13/01/2022	Demande d'aide financière auprès de la FFF au titre du fond d'aide au football amateur (annule et remplace la décision 104-2021)
012-2022	17/01/2022	Décision de non-préemption sur les parcelles C 2849-2851-2852-2855

013-2022	17/01/2022	Décision de non-préemption sur la parcelle A 1876
014-2022	17/01/2022	Décision de non-préemption sur la parcelle A 1873
015-2022	17/01/2022	Décision de non-préemption sur les parcelles A 1465-1464
016-2022	24/01/2022	Décision de non-préemption sur la parcelle A 646
017-2022	24/01/2022	Décision de non-préemption sur les parcelles C 2766-2768
018-2022	24/01/2022	Décision de non-préemption sur les parcelles C 2442-2445-2461
019-2022	24/01/2022	Décision de non-préemption sur la parcelle A 1779
020-2022	24/01/2022	Décision de non-préemption sur la parcelle A 1786
021-2022	24/01/2022	Décision de non-préemption sur les parcelles C 1769-1804
022-2022	24/01/2022	Décision de non-préemption sur la parcelle A 1758
023-2022	24/01/2022	Décision de non-préemption sur la parcelle A 2573
024-2022	24/01/2022	Décision de non-préemption sur la parcelle A 1885
025-2022	24/01/2022	Décision de non-préemption sur la parcelle A 1881
026-2022	24/01/2022	Décision de non-préemption sur la parcelle A 1868
027-2022	24/01/2022	Décision de non-préemption sur la parcelle A 1879
028-2022	24/01/2022	Décision de non-préemption sur la parcelle A 1871
029-2022	24/01/2022	Décision de non-préemption sur la parcelle A 1869
030-2022	24/01/2022	Décision de non-préemption sur la parcelle A 1872
031-2022	24/01/2022	Décision de non-préemption sur la parcelle A 1870
032-2022	24/01/2022	Décision de non-préemption sur la parcelle A 1874
033-2022	24/01/2022	Décision de non-préemption sur la parcelle A 1882
034-2022	24/01/2022	Décision de non-préemption sur les parcelles A 1877-1878-1880
035-2022	24/01/2022	Décision de non-préemption sur les parcelles A 1884-1808
036-2022	24/01/2022	Décision de non-préemption sur la parcelle A 1866
037-2022	24/01/2022	Décision de non-préemption sur la parcelle A 1757
038-2022	25/01/2022	Décision de non-préemption sur les parcelles

		A 1781-1783-1785
039-2021	03/02/2022	Demande d'aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022 - Aménagement de la cour de l'école maternelle

Entendu le présent exposé, le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

N° 2022_02_02D

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE
TG OPERATION DE DERATISATION 2022

Madame Danielle BEDOS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Je vous informe qu'une opération de dératisation sera effectuée par la société SAPIAN à la fin de l'année 2022 sur le territoire de notre Commune. A ce titre, nous pouvons obtenir une aide financière du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne.

Au vu de ces éléments, je vous propose :

✚ de solliciter les services du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne pour obtenir l'aide financière prévue à cet effet.

Entendu le présent exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

✚ décide de demander au Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne l'aide financière prévue à cet effet.

N° 2022_02_03D

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR LA REALISATION D'UN
AUDIT ENERGETIQUE (PROGRAMME ACTEE 2 MERISIER / PRO-
INNO-52)

Madame Danielle BEDOS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Je vous rappelle le projet de réalisation d'un audit énergétique à l'école maternelle Pierre Bonheure, pour définir un programme de travaux de rénovation.

Je vous informe que le SDE 82, lauréat du programme ACTEE 2 (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) MERISIER référencé PRO-INNO-52 porté par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), peut apporter un financement pour accompagner la réalisation des audits énergétiques de bâtiments publics respectant à minima les exigences du cahier des charges de l'ADEME.

L'aide financière s'élèverait à hauteur de 50% du coût HT, pour une dépense éligible plafonnée à 2 500 €.

Au vu de ces éléments, je vous propose :

- ✦ de solliciter l'aide du SDE 82 pour le financement de l'audit énergétique de l'école maternelle dans le cadre du programme ACTEE 2, référencé PRO-INNO-52 ;
- ✦ de m'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Entendu le présent exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✦ décide de demander au SDE 82 l'aide financière prévue à cet effet,
- ✦ autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

N° 2022_02_04D

**BAIL CIVIL LOCATIF ENTRE LA COMMUNE DE MONTBETON ET
LA SOCIETE FREE MOBILE POUR L'IMPLANTATION D'UN PYLONE
SUPPORTANT DES ANTENNES LIEU-DIT « GOUDERIES »**

**Madame Danielle BEDOS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Je vous informe que la société FREE MOBILE ayant son siège social au 16 rue de la Ville L'Evêque 75008 PARIS souhaite louer un terrain communal de 90 m² lieu-dit « Gouderies » sur une partie de la parcelle cadastrée section B n° 1242 pour l'implantation d'un pylône afin d'améliorer la qualité de réception de ses abonnés.

Je vous donne lecture du projet de bail de location de ce terrain prévu pour une durée initiale de 12 ans renouvelable, moyennant un loyer annuel de 4.000 €uros.

Tous les frais relatifs à cette implantation (alimentation électrique, travaux, assurance, autorisations et actes administratifs) seront à la charge de la société FREE MOBILE.

Au vu de ces éléments, je vous demande :

- ✦ d'accepter le bail tel que proposé par la société FREE MOBILE,
- ✦ de m'autoriser à le signer.

Entendu le présent exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✦ accepte le bail proposé par la société FREE MOBILE,
- ✦ autorise Madame le Maire à le signer.

N° 2022_02_05D

DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS DE LA COMMUNE DE MONTBETON

Madame Danielle BEDOS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Je tiens à vous informer que le Conseil Municipal doit tenir un débat portant sur les garanties accordées aux agents communaux en matière de protection sociale complémentaire avant le 18 février 2022.

Ce débat a pour objet de présenter les enjeux et le cadre de la protection sociale complémentaire (santé et prévoyance) en prenant en compte l'entrée en vigueur progressive des nouvelles dispositions

Après avoir exposé l'état des lieux ainsi que les dispositions induites par la réforme, soit l'obligation pour les employeurs publics de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, à compter du 1er janvier 2025 pour la protection prévoyance à hauteur de 20% minimum d'un montant de référence et à compter du 1er janvier 2026 pour la protection santé à hauteur de 50% minimum d'un montant de référence, je vous propose d'engager une réflexion avant les dates butoirs sur le mode de participation financière, la détermination de l'enveloppe budgétaire envisagée et les modalités de répartition.

Entendu le présent exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
✚ décide d'engager une réflexion avant les dates butoirs sur le mode de participation financières ainsi qu'à la détermination de l'enveloppe financière et sur les modalités de répartition

N° 2022_02_06D

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE MONTBETON AU 1^{ER} MARS 2022

Madame Danielle BEDOS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Cette délibération annule et remplace la délibération
N°2021_11_11D du 9 novembre 2021

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'aux termes de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

Je vous propose d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs du personnel de la commune de Montbeton à compter du 1^{er} mars 2022 :

Tableau des effectifs au 1^{er} mars 2022

Nbre	Grade	Temps de travail hebdomadaire	Emplois pourvus	Emplois vacants
Filière administrative			3	2
1	Attaché principal (catégorie A)	35H00	1	0
1	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe (catégorie B)	35H00	1	0
1	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe (catégorie B)	35H00	0	1
1	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe (catégorie C)	35H00	0	1
1	Adjoint administratif territorial (catégorie C)	35H00	1	0

Nbre	Emploi	Temps de travail hebdomadaire	Emplois pourvus	Emplois vacants
Filière technique			17	10
3	Agent de maîtrise principal (catégorie C)	35H00	3	0
2	Agent de maîtrise (catégorie C)	35H00	0	2
1	Agent de maîtrise (catégorie C)	35H00	1	0
2	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe (catégorie C)	35H00	0	2
2	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe (catégorie C)	35H00	0	2
5	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe (catégorie C)	35H00	5	0
1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe (catégorie C)	33H00	1	0
1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe (catégorie C)	23H00	1	0
4	Adjoint technique territorial (catégorie C)	35H00	2	2
1	Adjoint technique territorial (catégorie C)	30H00	1	0
1	Adjoint technique territorial (catégorie C)	26H00	0	1
1	Adjoint technique territorial (catégorie C)	20H00	1	0
1	Adjoint technique territorial (catégorie C)	29H00	0	1
1	Adjoint technique territorial (catégorie C)	33H00	1	0
1	Adjoint technique territorial (catégorie C)	32H00	1	0

Filière animation			5	1
2	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe (catégorie C)	35H00	1	1
1	Adjoint d'animation territorial (catégorie C)	33H00	1	0
1	Adjoint d'animation territorial (catégorie C)	32H00	1	0
1	<i>Adjoint d'animation territorial (catégorie C)</i>	<i>27H00</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
1	Adjoint d'animation territorial (catégorie C)	23H00	1	0
Filière sociale			1	0
1	Agent spécialisé principal 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	35H00	1	0

NB : en gras et italique apparaissent les modifications

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- ✦ **ACCEPTENT** les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;
- ✦ **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents occupant ces postes et au paiement des charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

N° 2022_02_07D

ASSOCIATION DES TERRITOIRES TRAVERSÉS PAR LA LGV
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE
MONTBETON

Madame Danielle BEDOS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Je vous informe que dans la perspective de la réalisation de la ligne L.G.V, « l'association des territoires traversés par la LGV » créée en 2010 va reprendre ses réunions.

Chaque commune concernée doit désigner deux représentants qui seront amenés à siéger à l'assemblée générale de l'association.

Au vu de ces éléments, je vous propose de nommer Gilles MENEGHETTI et moi-même comme représentants de la commune de Montbeton.

Entendu le présent exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✦ désigne Madame BEDOS Danielle et MENEGHETTI Gilles.

N° 2022_02_08D

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU $\frac{1}{4}$ DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT

Madame Danielle BEDOS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Je vous rappelle que par délibération n° 2021_12_10D du 9 décembre 2021, vous m'avez autorisée à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite d'1/4 des crédits ouverts en 2021.

Suite à une erreur matérielle sur le montant « des crédits ouverts » retenus dans la délibération précitée, je vous propose d'annuler la délibération prise lors de la réunion du 9 décembre 2021.

Entendu le présent exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✚ décide d'annuler la délibération n° 2021_12_10D du 9 décembre 2021.

N° 2022_02_09D

QUESTIONS DIVERSES

Madame Danielle BEDOS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

- ✚ Madame le Maire informe l'assemblée que les services de gendarmerie souhaiteraient mettre en place sur le territoire communal la « participation citoyenne ». Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe. Une réunion de présentation sera prochainement organisée avec les services compétents.

- ✚ Madame le Maire informe l'assemblée des travaux en cours ou à venir : aménagement de la salle annexe de l'ancien café en salle de réunion, réfection de l'arrosage route de Montauban (platanes), pose de quilles de sécurité chemin de Montagne, sécurisation du parking des écoles, travaux de voirie du GMCA : chemin des Rougets, chemin de Souliot et rue Maurice Sirac, pose panneaux signalétiques supplémentaires, plantation d'arbustes le long du ruisseau. Complexe sportif : pose de main-courante et pare-ballons

SIGNATURES

NOM Prénom	Emargement	NOM Prénom	Emargement
BARBOTTE Laurence		MENEGHETTI Gilles	
BEDOS Danielle		MOULIS Christian	
BERTOLOTTI Jean-Claude		MULLER-DUPONT Paulette	
BOUVET Nadine		OLIVIER-DAUCH M.Pierre	Absente excusée
BOYER Laurent		NAVAUD Aurélie	Absente
COLMAGRO Jean-François		ROMANZIN Jean	
COTDELOUP Sandrine	Absente excusée	ROQUE Charles	
DURAND Anne	Absente excusée	SANCE Nicole	
ESTEPA Katia		TARTAGLIA Nicolas	
GISQUET Bernard		VALLET Tamara	
GOUJON Jean-Marie		VERGNES Gilles	Absent excusé
GRAND Paul	Absent excusé	VIGNOT Laurent	
IZAMBARD Edith		WEILL Michel	
MALCOIFFE Véronique			